



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



25107148

égale,
tal.Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

13 AOUT 2025

Le Greffier

N° d'entreprise : 0439 837 194

Nom

(en entier) : **Fonds social de solidarité régionale pour ouvriers du
secteur des fabrications métalliques du Bassin de Charleroi**(en abrégé) : **CARMETAL**Forme légale : **ASBL**Adresse complète du siège : **A6K Square des Martyrs, 1, 6000 Charleroi**

Objet de l'acte :

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 26/06/2025

La séance est ouverte à 15H30 sous la vice-présidence de Madame Fontaine Deborah, qui appelle Aurélie Du Jardin comme secrétaire. A titre exceptionnel, les 2 scrutateurs désignés sont Madame Fontaine et Monsieur Bordenga.

7 membres sont présents ou représentés, pouvant émettre 7 votes valables.

L'Assemblée ayant été régulièrement convoquée peut valablement délibérer.

Ordre du Jour

1.Examen et approbation du Procès-verbal de la réunion du 20 juin 2024

Le procès-verbal est lu et approuvé à l'unanimité.

2.Examen du rapport d'activité présenté à l'Assemblée générale

Le rapport d'activité est lu et approuvé à l'unanimité.

3.Rapport des associés-vérificateurs aux comptes

Le rapport des associés-vérificateurs aux comptes est lu et approuvé à l'unanimité.

4.Examen des comptes annuels clôturés au 31/12/2024

Les comptes annuels clôturés au 31/12/2024 sont lus et approuvés à l'unanimité.

5.Examen du budget 2025

À la suite du CA, une augmentation au niveau du budget AE a été effectuée, et estimée à 40 000€.

Le budget est approuvé.

6.Nominations statutaires et démissions

Les propositions de nominations sont validées.

A la présidence :

Election de Jean-Noël HENRARD pour une période d'un an.

A la vice-présidence :

Election de Isabelle HOSLET pour une période d'un an,

Election de Ivan DEL PERCIO pour une période d'un an.

Administrateurs :

Démission de Nathalie DEGROOTE en tant qu'administratrice, 830516 382 43, Parc de la Cartonnerie, 31, 7181 Feluy.

Fin du mandat de Michel VANQUAETHEM en tant qu'administrateur, 610118 157 09, Rue de la Victoire, 113, 5380 Fernelmont.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/08/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Election de Sarah FICHEFET en tant qu'administratrice, 710620 438 10, Rue des Fonds, 144, 5190 Balâtre, pour une durée indéterminée.

Election de Jean-Noël HENRARD en tant qu'administrateur, 781114 107 24, Rue Pré à l'Aune, 6, 5330 Assesse, pour une durée indéterminée.

Réélection de Roméo BORDENGA en tant qu'administrateur, 720703 253 54, Avenue des Lilas, 302, 5060 Sambreville, pour une durée indéterminée.

Réélection de Déborah FONTAINE en tant qu'administratrice, 770215 252 56, Chemin de la Bruyère du Coq, 17, 1495 Sart-Dames-Avelines, pour une durée indéterminée.

Réélection de Kevin VERBINNEN en tant qu'administrateur, 860515 261 63, Route de Bonsecours, 132, 59163 Condé sur Escaut, pour une durée indéterminée.

Membres effectifs :

Réélection de Thierry DUCHENE, 661030 087 81, Rue de la Farte, 42, 6200 Châtelet, pour une durée indéterminée.

Associés-vérificateurs aux comptes :

Réélection pour une période de 1 an de :

Laurent BAUWIN, 780721 063 24, Rue Bois des Cloches, 42, 6010 Couillet.

Angela GUGLIELMO, 930516 208 39, Rue des Trieux, 8, 5060 Tamines.

Stephane MONSEU, 610607 391 43, Rue Joseph Suars, 29, 5030 Sauvenière.

7.Pouvoirs de signature : gestion journalière et gestion du patrimoine

L'assemblée générale acte la décision du CA de déléguer la gestion journalière à Jean-Noël HENRARD et, en son absence, à Deborah FONTAINE.

Comme prévu lors de la dernière réunion, la gestion du patrimoine nécessitera la signature d'un membre de chaque organisation, Agoria, CSC et FGTB.

8.Rapport des aides exceptionnelles

Les aides exceptionnelles introduites du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 sont approuvées à l'unanimité.

9.Divers

Propositions d'adaptations du ROI :

-Suivi psychologique avec accord du médecin contrôleur

Ce point sera rediscuté lors du prochain CA.

-Procréation médicalement assistée

-Implants de cornée pour myopie

-Lentilles de vue

En fonction du cas et du montant, la décision sera prise par les membres du CA à titre exceptionnel.

Le ROI ne sera donc pas adapté pour ces points. L'indexation des montants sera proposée au prochain CA.

Dans le but de promouvoir les interventions dans les entreprises, une affiche sera envoyée par voie postale aux entreprises, et plus particulièrement à celles n'ayant pas répondu au précédent courrier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 30.

Décision du Conseil d'Administration du 6 juin 2025

Par application de l'article 37 des statuts, le conseil décide à l'unanimité de déléguer à Monsieur Jean-Noël Henrard, Rue Pré à l'aune, 6, 5330 Assesse, 781114 107 24, Administrateur, et en son absence, Madame Deborah FONTAINE, Chemin de la Bruyère du Coq, 17, 1495 Sart-Dames-Avelines, 770215 252 56, Administratrice, tous les pouvoirs utiles à l'effet de:

1. Signer la correspondance journalière.
 2. Faire ouvrir au nom de la société tous comptes en banque ou au service des comptes chèques postaux.
 3. Payer en principal, intérêts et accessoires toutes sommes que la société pourrait devoir.
 4. Signer, négocier, endosser tous effets de paiements, mandats, chèques, traites, billets à ordre et autres documents nécessaires, accepter, avaliser toutes traites, prolonger le délai des traites ou effets de paiements échus, faire établir et accepter toutes compensations, accepter et consentir toutes subrogations.
 5. Retirer au nom de la société, de la poste, de la douane, de toutes messageries et chemins de fer ou recevoir à domicile les lettres, caisses, paquets, colis recommandés ou non, chargés ou non et ceux renfermant des valeurs déclarées, se faire remettre tous dépôts, présenter les connaissements, lettres de voiture et autres documents nécessaires, signer toutes pièces et décharges.
 6. Toucher et recevoir de la Banque nationale de Belgique, du Trésor belge, de toutes banques et caisses publiques et de toutes administrations, sociétés ou personnes quelconques, toutes sommes ou valeurs qui pourront être dues à la société, en principal, intérêts et accessoires, pour quelque cause que ce soit; retirer toutes sommes ou valeurs consignées; de toutes sommes ou valeurs reçues donner bonne et valable quittance et décharge au nom de la société.
- 3 signatures seront nécessaires (Agoria, CSC et FGTB), afin de signer les actes de placement de liquidités, ainsi que les bordereaux de vente et d'achat d'obligations, d'actions ou de toute autre produit financier.

Les pouvoirs ci-dessus conférés sont valables pour une durée illimitée, jusqu'à la fin du mandat de Jean-Noël Henrard et Deborah FONTAINE, ou la délégation de ce pouvoir à un autre mandataire.

Fait à Charleroi, le 06/06/2025